

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2593

présenté par
M. Saddier

à l'amendement n° 1782 de Mme Battistel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« compétitif »,

insérer les mots :

« et attractif au plan international ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.